PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

Nos réf. : DAJI n°2026-A121

Décision portant délégation de signature

Le Président de l'Université Panthéon- Paris-Assas

Vu l'article L712-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu l'article 7 des statuts de l'Université ;

Vu l'élection de Monsieur Stéphane BRACONNIER, en qualité de Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas lors du conseil d'administration, en date du 13 avril 2022.

Vu la délibération du conseil de l'École doctorale de doctorale d'Économie, Gestion, Information-Communication (EGIC - ED 455) dans sa séance du 24 septembre 2026 ;

Vu la délibération du conseil de la recherche dans sa séance du 20 octobre 2026, publiée sur le site internet de l'Université et transmise au Recteur le 2 novembre 2026 ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2026 nommant Madame Elena DUMITRESCU en qualité de directrice de l'École doctorale d'Économie, Gestion, Information-Communication (EGIC - ED 455) ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Elena DUMITRESCU, directrice de l'École doctorale d'Économie, Gestion, Information-Communication (EGIC - ED 455), sous réserve d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté ou d'un problème de principe, pour signer, au nom du Président de l'Université, les décisions relevant de l'École doctorale d'Économie, Gestion, Information-Communication (EGIC -ED455).

Article 2 : Cette délégation prend effet à compter de la date de sa signature par le délégant et abroge tout précédent arrêté ayant le même objet ou la même délégation. Elle prend fin de plein droit en cas de changement de Président ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Panthéon-Paris-Assas.

Fait à Paris, le 4 novembre 2026
Le Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Stéphane BRACONNIER